

Programme de soutien aux donneurs vivants (Living Donor Support Program)

NEW YORK STATE DEPARTMENT OF HEALTH
Organ Donation and Transplant

Feuilles de calcul pour les demandes de remboursement anticipé (Anticipated Reimbursement Request Worksheets)

Ces feuilles de calcul sont facultatives et peuvent être utilisées comme outil permettant au donneur vivant d'évaluer les dépenses qu'il pourrait engager et qui devront lui être remboursées tout au long du processus de don d'un donneur vivant. Le remboursement est effectué aux taux fixés par le programme, le cas échéant, et sur réception des documents requis et après approbation du programme. Aucun donneur ne sera remboursé à hauteur de plus de 14 000 \$ par don de son vivant. Les coûts réels peuvent varier. Une fois le programme accepté, les bons de remboursement seront soumis par le donneur vivant lorsque les frais auront été engagés et vérifiés.

Lorsque vous remplissez les feuilles de calcul pour les demandes de remboursement anticipé (Anticipated Reimbursement Request Worksheets), il est important de tenir compte de chaque étape et de son calendrier tout au long du processus de don d'organe de son vivant. Vous trouverez ci-dessous une description de chaque phase :

Évaluation : Commence par le déplacement du donneur vivant vers le centre de transplantation sur place, avant l'opération, afin de s'assurer qu'il remplit toutes les conditions requises pour procéder à l'intervention chirurgicale du don d'organe. Il s'agit généralement d'un processus qui dure un à deux jours

Chirurgie et convalescence : Commence par le déplacement vers le centre de transplantation pour l'intervention chirurgicale, puis se poursuit pendant une courte période après la sortie de l'hôpital. Cette phase dure jusqu'à huit semaines après l'opération du donneur vivant pour le don d'organe.

Suivi : Les dates déterminées par le centre de transplantation auxquelles le donneur vivant doit revenir pour des consultations sur place afin d'évaluer ses progrès et/ou besoins éventuels. Cette phase s'étend de neuf semaines à 12 mois après l'opération de don d'organe.

FEUILLES DE CALCUL POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ : pertes de salaire

Il n'est pas nécessaire de fournir une preuve de revenu pour s'inscrire au Programme de soutien aux donneurs vivants (Living Donor Support Program), mais celle-ci sera exigée à des fins de vérification avant le remboursement des salaires perdus.

1. Pour quelle(s) phase(s) du processus de don d'organe de son vivant prévoyez-vous de demander au Programme de soutien aux donneurs vivants le remboursement de votre perte de salaire?

- Évaluation
 Chirurgie et convalescence
 Suivi

Remarque : Le Programme de soutien aux donneurs vivants peut rembourser les salaires perdus jusqu'à un total de quatre semaines, sauf dans des circonstances particulières déterminées par votre prestataire médical. Dans certaines circonstances particulières dûment documentées, le programme peut rembourser le salaire perdu par le donneur vivant pendant une période maximale de huit semaines. La politique du programme limite le remboursement des salaires perdus à deux jours pour la phase d'évaluation et à un jour de salaire perdu par visite au cabinet médical pendant la phase de suivi du processus. Il appartient au donneur vivant de déterminer comment il souhaite répartir le remboursement de salaire entre les différentes phases.

2. Combien d'heures, de jours et/ou de semaines pensez-vous perdre en salaire en raison du don d'organe de votre vivant?

Évaluation : _____ heures/jours

Chirurgie et convalescence après l'hospitalisation : _____ heures/jours/semaines

Suivi : _____ heures/jours

3. Veuillez indiquer votre revenu brut (le montant que vous gagnez avant déduction des impôts et des frais) pour l'année écoulée et le mois écoulé.

Salaire annuel : _____ \$

Salaire mensuel : _____ \$

4. Prévoyez-vous d'utiliser vos congés payés (Paid Time Off, PTO) ou vos congés maladie accumulés pour couvrir le temps passé à faire votre don?

Non

Oui. Veuillez expliquer : _____

Remarque : Le programme de soutien aux donneurs vivants ne vous oblige pas à épuiser vos congés payés (PTO) ou vos congés maladie accumulés, mais si vous disposez de temps et souhaitez le conserver, cela devra être coordonné et approuvé par votre employeur. Veuillez vous renseigner auprès de votre employeur pour connaître les avantages sociaux auxquels vous pourriez avoir droit en tant que donneur vivant.

Autres éléments à envisager :

FEUILLES DE CALCUL POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ : frais liés aux personnes à charge

Le remboursement des frais liés à la garde de personnes à charge couvre la garde d'enfants, y compris les enfants handicapés, la garde d'adultes à charge et les soins aux personnes âgées. Ces frais seront remboursés conformément aux tarifs standard du programme de soutien aux donneurs vivants.

1. À quelle(s) phase(s) pensez-vous avoir besoin du Programme de soutien aux donneurs vivants pour rembourser vos frais de garde d'enfants? Cela ne devrait **pas** inclure les soins déjà existants, mais uniquement les soins supplémentaires qui seront nécessaires en raison du processus de don d'organe par une personne vivante, généralement effectué par le donneur vivant :
 - Évaluation
 - Chirurgie et convalescence
 - Suivis
2. À quelle(s) phase(s) pensez-vous avoir besoin du Programme de soutien aux donneurs vivants pour vous rembourser les soins prodigués à un enfant handicapé (0-17 ans), à un adulte dépendant (18-64 ans) ou à une personne âgée (65 ans et plus)? Cela ne devrait pas inclure les soins déjà existants, mais uniquement les soins supplémentaires qui seront nécessaires en raison du processus de don d'organe par une personne vivante, généralement effectué par le donneur vivant :
 - Évaluation
 - Chirurgie et convalescence
 - Suivis
3. Énumérez les enfants, les enfants handicapés, les adultes à charge et/ou les personnes âgées pour lesquels vous devrez organiser une prise en charge alternative :

NOM	LIEN AVEC LE DONNEUR VIVANT	ÂGE

Autres éléments à envisager :

FEUILLES DE CALCUL POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ : frais de déplacement et/ou personne accompagnante

Le taux de l'Administration des services généraux des États-Unis (U.S. General Services Administration, GSA), en fonction du lieu et de l'année où les dépenses sont engagées, sera utilisé pour déterminer le remboursement maximal des éléments du déplacement, y compris le transport, l'hébergement et les repas. Pour en savoir plus, consultez le site : gsa.gov/travel.

Frais de déplacement prévus

La prise en charge des frais d'hébergement est déterminée en fonction de la distance entre le domicile du donneur et le centre de transplantation (75 miles/120 km aller simple) et lorsque le centre de transplantation estime que le donneur est en mesure de parcourir cette distance après son hospitalisation.

Remarque : Les repas ne seront remboursés que lorsque le donneur vivant a besoin d'un hébergement.

Réfléchissez aux éléments du déplacement pour lesquels vous prévoyez de demander un remboursement et à quelle(s) étape(s).

	ÉVALUATION	CHIRURGIE ET CONVALESCENCE	SUIVI
Hôtel			
Repas			
Transport			

Si vous demandez un transport, veuillez indiquer le ou les modes de transport que vous prévoyez d'utiliser à toutes les étapes ou à certaines d'entre elles : C = Car (voiture) ; A = Flying (Avion) ; B = Bus (Bus) ; T = Train (Train).

Autres frais de déplacement prévus (c'est-à-dire les frais de stationnement, les péages, les taxis, le covoiturage, etc.) :

Autres éléments à envisager :

Personne(s) de soutien accompagnantes

Le Programme de soutien aux donneurs vivants de l'État de New York peut prendre en charge les frais d'une personne de soutien accompagnante désignée par déplacement. La ou les personnes de soutien seront remboursées à un taux journalier fixe de 100,00 \$ pour un maximum de 20 jours au total.

PERSONNE DE SOUTIEN ACCOMPAGNANTE	AUTRE PERSONNE DE SOUTIEN ACCOMPAGNANTE
Prénom :	Prénom :
Nom :	Nom :
Lien avec le donneur :	Lien avec le donneur :
Déplacement(s) : Cochez tout ce qui s'applique <input type="checkbox"/> Évaluation <input type="checkbox"/> Chirurgie et convalescence <input type="checkbox"/> Suivis	Déplacement(s) : Cochez tout ce qui s'applique <input type="checkbox"/> Évaluation <input type="checkbox"/> Chirurgie et convalescence <input type="checkbox"/> Suivis

FEUILLES DE CALCUL POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ : frais médicaux

Prenez en compte ces dépenses si vous avez été informé de frais médicaux non remboursés directement liés à l'évaluation du don d'organe de votre vivant et/ou résultant de l'intervention chirurgicale et/ou engagés dans le cadre du suivi. Il peut s'agir de dépenses telles que les quotes-parts pour les médicaments, les consultations et les examens médicaux et/ou les équipements médicaux spécifiques au processus de don d'organes.

FRAIS MÉDICAUX PRÉVUS DIRECTEMENT LIÉS AU DON D'ORGANE	FRAIS PRÉVUS
Médicaments sur ordonnance non payés/non remboursés pour le don d'organes	
Autres frais médicaux non payés/non remboursés (Veuillez fournir ci-dessous des détails sur les frais médicaux non payés/non remboursés)	
COÛTS TOTAUX :	